



SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS

80/82, rue de Montreuil • 75011 PARIS
Tél. 01.44.64.64.44 • Fax 01.43.48.96.16
www.snui.fr • Courriel : snui@snui.fr

Communiqué de presse

Paris, le 27 février 2008

Lutte contre la fraude fiscale : passer enfin à la vitesse supérieure...

Il apparaît aujourd'hui clairement que la fraude fiscale internationale est un phénomène d'ampleur qui touche de nombreux pays. Pour le SNUI, qui tire de longue date la sonnette d'alarme sur le sujet, ceci n'est pas étonnant : le contexte de concurrence fiscale entre Etats qui fait rage sur fond de liberté de circulation des capitaux et de rapidité des échanges fait le lit de l'évasion et de la fraude fiscale.

La communauté internationale a fait le choix de la concurrence fiscale et sociale, dont les paradis fiscaux constituent les têtes de pont. Ces territoires, véritables « trous noirs », ne sont pas isolés, mais sont souvent étroitement liés aux autres Etats, ils se situent au cœur du système financier international. Le scandale actuel a au moins le mérite de pointer les enjeux. Ceux-ci sont immenses mais vitaux pour les budgets publics et sociaux, donc pour la justice fiscale.

Or, plutôt que de bâtir des règles communes et d'harmoniser les législations fiscales, notamment au sein de l'Union européenne, les Etats ont fait le choix de conserver des règles fiscales nationales. De ce fait, le décalage s'accroît entre les moyens de frauder et la lutte contre la fraude. En France, sur un total de 52 292 contrôles fiscaux dits « externes » effectués en 2007 (vérification de comptabilité pour les entreprises et de comptes bancaires pour les particuliers), moins de 9 % (soit environ 4 600) portaient sur des redressements effectués à l'international. Le montant des redressements effectués sur ces opérations n'est pas connu mais, compte tenu des données disponibles, on peut estimer ce chiffre à un peu plus de 1 milliard d'euros.

Il est plus que temps de changer d'approche. Plutôt que de stigmatiser la petite fraude sociale et d'automatiser le contrôle des salariés et des retraités, comme c'est actuellement le cas, les pouvoirs publics seraient bien inspirés de prendre enfin des mesures efficaces visant, notamment au sein de l'Union européenne :

- à lever le secret bancaire des Etats qui le pratiquent,
- à développer les échanges automatiques d'informations,
- à interdire la constitution de sociétés écran,
- à développer la coopération administrative internationale,
- à développer les contrôles coordonnés et à bâtir un corps de règles européennes en matière de contrôle fiscal (il s'agira notamment de donner un réel contenu à une structure de type « Eurofisc »),
- plus largement, à s'engager dans un processus d'harmonisation fiscale, en premier lieu au niveau de l'impôt sur les sociétés.

Les moyens techniques d'atteindre ces objectifs sont connus. Il reste maintenant à savoir si la volonté politique permettra d'impulser un tel mouvement ou si ce scandale tombera dans les oubliettes...